

FORMATION PRATIQUE DU DUFF (INSERTION PASTORALE)

- La formation pratique (stage) consiste en **une insertion régulière dans une pratique pastorale délimitée** que le stagiaire choisit en cohérence avec la visée de son parcours. Chaque formation pratique est personnalisée et se déroule généralement dans son diocèse d'origine sur la base d'un minimum de deux heures par semaine en animation (ou équivalent annualisé).
- Le choix et le suivi de la formation pratique se font **avec la direction de l'IPER en dialogue avec l'instance** qui envoie en formation. Tout projet s'anticipe et se réfléchit en amont.
- **Deux années de formation pratique** en **des lieux différents** et avec des objectifs progressifs et complémentaires sont à prévoir.
- Chaque formation pratique donne lieu à une **convention de formation** qui en stipule les objectifs, les référents et les modalités concrètes.
- Les composantes d'une formation pratique sont : **l'observation active** de la pratique à différents niveaux, **l'animation directe** et progressive, la possibilité d'un réel **travail d'équipe**.
- Un **tuteur** est choisi par l'IPER pour une **relecture mensuelle** de la **formation pratique**. Un référent de formation pratique veille au **bon déroulement de l'insertion** sur le lieu de formation.
- Pour l'évaluation finale, le stagiaire rédige un **rapport en trois parties**, analysant sa découverte de la pratique. Les référents rédigent un **rapport d'appréciation** sur la base des objectifs fixés dans la convention.
- L'ensemble de la démarche est consignée par le stagiaire dans un **cahier de formation pratique** qui lui sert de mémoire objective de la pratique et de support pour l'analyse et la relecture.
- L'articulation avec les cours de théologie pastorale et d'analyse des pratiques est requise afin de **comprendre les enjeux de la pratique au sein de la mission de l'Église** et d'en dégager les spécificités.
- Sous la responsabilité de la direction de l'IPER, **l'ensemble des référents de formation pratique se réunit trois fois par an** pour échanger sur le suivi des formations en cours, évaluer et réajuster si nécessaire le dispositif global.

La formation pratique contribue à la validation de blocs de compétences dans le cadre de la certification (voir p. 4-7).